

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union - Discipline - Travail

MINISTRE DES MINES, DU PETROLE ET DE L'ENERGIE

Autorité Contractante



PROJET DE RENFORCEMENT DU CORRIDOR NORD DE LA CÔTE
D'IVOIRE : CONSTRUCTION DE LA DEUXIEME LIGNE D'INTERCON-
NEXION 225 KV TAABO-KOSSOU BOUAKE ET EXTENSION DES POSTES DE
TAABO, KOSSOU ET BOUAKE 2 EN CÔTE D'IVOIRE (TKB)

INTITULE DU MARCHÉ : Recrutement d'un consultant pour l'audit technique,
comptable et financier du projet

Pays de l'emprunteur : REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Source de financement : BOAD/CONVENTION DE FINANCEMENT
DU 24 SEPTEMBRE 2021 2021028/PR CI 2021 22 00



AVIS DE SOLlicitation DE MANIFESTATIONS D'INTERET N° : 002/2026/DTR_CI-E/BOAD TKB

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'AUDIT TECHNIQUE, COMPTABLE ET FINAN-
CIER DU PROJET DE RENFORCEMENT DU CORRIDOR NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE : CONSTRUC-
TION DE LA DEUXIEME LIGNE D'INTERCONNEXION 225 KV TAABO-KOSSOU BOUAKE ET EXTEN-
SION DES POSTES DE TAABO, KOSSOU ET BOUAKE 2 EN CÔTE D'IVOIRE (TKB)

(SERVICES DE CONSULTANT : CABINETS / FIRMES DE L'UEMOA)

Mars 2026

**AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET POUR LE
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'AUDIT TECHNIQUE, COMPTABLE
ET FINANCIER DU PROJET DE RENFORCEMENT DU CORRIDOR NORD DE LA
CÔTE D'IVOIRE : CONSTRUCTION DE LA DEUXIEME LIGNE D'INTERCONNEXION
225 KV TAABO-KOSSOU BOUAKE ET EXTENSION DES POSTES DE TAABO,
KOSSOU ET BOUAKE 2 EN CÔTE D'IVOIRE (TKB)**

.....

CONVENTION DE FINANCEMENT DU 24 SEPTEMBRE 2021 2021028/PR CI 2021 22 00

.....

1. Le présent Avis à Manifestations d'Intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation de Marchés (AGPM) publié sur le site de la BOAD.
2. Le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a sollicité un prêt auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) afin de couvrir le coût du projet de renforcement du corridor nord de Côte d'Ivoire : construction de la deuxième ligne d'interconnexion 225 kV TAABO-KOSSOU BOUAKE et extension des postes de TAABO, KOSSOU et BOUAKE 2 en Côte d'Ivoire (TKB), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes pour effectuer des paiements au titre du contrat de prestations relatif à la réalisation de **l'audit technique, comptable et financier du Projet**.
3. Les services prévus au titre de ce contrat concernent **l'audit technique, comptable et financier du projet de renforcement du corridor nord de la Côte d'Ivoire (Projet TKB)**.
4. La Cellule d'Exécution du Projet invite les Consultants éligibles intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les services (la nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations (fournir à cet effet, une copie du registre du commerce ou toute autre pièces équivalente), le nombre d'années d'expériences, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations durant les 10 dernières années (2015-2025) et notamment les références concernant l'exécution de services similaires, l'organisation technique et managériale du candidat, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels (CV actualisés, datés et signés par les experts à joindre)).

N.B. :

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en prenant soin de ne pas dépasser quinze (15) pages maximums.

Chaque référence doit être accompagnée d'une attestation de service fait, signée par le maître d'ouvrage concerné. Dans le cas contraire, cette référence ne sera pas prise en compte dans l'évaluation des dossiers de manifestations d'intérêt. Une attestation de service fait non traduite en français par un tracteur assermenté ne sera pas prise en compte dans l'évaluation des manifestations d'intérêts.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Un candidat qui présente plus d'une offre, seul ou en groupement, sera disqualifié.

CI-ENERGIES se réserve le droit de ne pas considérer les dossiers ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessus.

Les Consultants seront classés suivant leur qualification sur la base des références fournies et jugées acceptables en vue de retenir le plus qualifié.

L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir.

5. Une liste restreinte composée de six (6) candidats, présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les services, sera établie par l'Autorité Contractante. La note technique minimale requise pour être sélectionné est de 75 points sur 100. En cas d'égalité de points entre deux (2) candidats, le candidat ayant le plus d'expériences de missions d'audit technique de projets de construction d'infrastructure de production d'énergie électrique (postes de transformations, centrales thermiques ou solaires, réseau de distribution HT/MT, etc. sera le mieux classé. Si l'égalité persiste, celui qui aura le plus de missions d'audit comptable de projets de développement sera mieux classé.

L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir.

Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du dossier de demande de propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis. La procédure de sélection sera la méthode de Sélection au Moindre Coût (SMC) suivant les procédures de la BOAD en matière des prestations intellectuelles.

6. Durée de la mission

La durée de la mission est de **soixante (60) jours**, à compter de la date de signature du contrat n'incluant pas les délais de validation du rapport provisoire par la CEP, CI-ENERGIES et par la BOAD.

7. Les critères d'éligibilité, et la procédure de sélection seront conformes aux « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ».

Les Consultants seront classés suivant leur qualification sur la base des références fournies et jugées acceptables en vue de retenir le plus qualifié. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir.

8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires y compris les TDR complets à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture de bureaux, suivantes : les jours ouvrables du lundi au vendredi, de 9 heures 00 minute à 16 heures 00 minute (Temps Universel (TU)).

CI-ENERGIES

Cellule d'Exécution du Projet (CEP) Tour EECI, Plateau – 1^{er} Etage Porte A28,

Tél : 27 20 20 60 89 / 27 20 20 63 01

Courriel : akotchi@cinergies.ci copie

kltoto@cinergies.ci / gbassi@cinergies.ci

9. Les dossiers de manifestations d'intérêt devront comprendre au minimum les éléments suivants :

- La lettre de manifestations d'intérêt adressée au Directeur Général de CI-ENERGIES ;
- Le cas échéant, l'accord de groupement ou une lettre d'intention de constituer un groupement ;

- Le quitus de non-redevance délivré par l'ARCOP ;
- Brochures et documents de présentation du consultant ;
- La nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations (fournir à cet effet, une copie du registre du commerce ou toute autre pièces équivalente), le nombre d'années d'expériences, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations durant les 10 dernières années (2015-2025) et notamment les références concernant l'exécution de services similaires, l'organisation technique et managériale du candidat, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels (CV actualisés, datés et signés par les experts à joindre)).

Les expériences seront présentées selon le modèle donné en annexe (tableau 2).

10. CI-ENERGIES et la BOAD exigent des candidats, des soumissionnaires et des titulaires de ses marchés publics, qu'ils respectent les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration attestant qu'ils ont pris connaissance des dispositions relatives à la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêt, la répression de l'enrichissement illicite, l'éthique professionnelle et tout autre acte similaire, et qu'ils s'engagent à les respecter.
11. Les dossiers de manifestation d'intérêt rédigés en français doivent être déposés sous plis fermés en trois (3) exemplaires dont un (1) original et une version électronique sur une clé USB, à l'adresse suivante :

CI-ENERGIES/Cellule d'Exécution du Projet TKB (CEP TKB)

Tour EECL, Plateau - 1^{er} Etage Porte A28,

Tél : 27 20 20 60 89 / 27 20 20 63 01

Courriel : akotchi@cinergies.ci copie kltoto@cinergies.ci

Au plus tard, le **07/04/2026 à 10 heures (TU)** et porter clairement la mention suivante :

« Manifestation d'intérêt pour le Recrutement d'un consultant pour projet de renforcement du corridor nord de la Côte d'Ivoire (Projet TKB).

N.B. : les envois de dossiers par courriel ne sont pas autorisés.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, à la salle de réunions de l'immeuble EECL, le **07/04/2026 à 10 heures 30 minutes (TU)**.

ANNEXES :

Tableau 1. Grille d'évaluation des manifestations d'intérêts

Pour être retenu sur la liste, la firme doit satisfaire aux critères de qualification ci-après :

Critères	Note pondérée pour le critère
1. Nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations (fournir à cet effet, une copie du registre du commerce ou toute autre pièces équivalente)	10 points
2. Nombre d'années d'expériences - inférieure à 5 ans - Entre 5 et 10 ans - supérieur à 10 ans	10 points 0 point 5 points 10 points
3. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations durant les 10 dernières années (2015-2025) - Avoir réalisé au moins 2 missions d'audit technique de projets de construction d'infrastructure de production d'énergie électrique (postes de transformations, centrales thermiques ou solaires, réseau de distribution HT/MT, etc... dont 10 points par mission - Avoir réalisé 2 missions d'audit comptable de projets de développement, dont 10 points par mission	40 points 20 points 20 points
4. Organisation technique et managériale du cabinet	10 points
5. Qualifications générales et le nombre du personnel professionnel permanents (CV à joindre) - Nombres d'auditeurs seniors - un (1) auditeur senior - deux (2) auditeurs juniors (3,75 par auditeurs juniors) - Nombres de comptables seniors - un (1) comptables senior - deux (2) comptables juniors (3,75 par comptable juniors)	30 points 15 7,5 7,5 15 7,5 7,5
TOTAL	100

NB : la note minimale requise pour être retenu sur la liste restreinte est de 75 points sur 100

Tableau 2 : Modèle de présentation des références

Nom de la Mission :		Coût du projet valeur de la prestation (en FCFA et en devise) :
Pays : Lieu (ville, commune, quartier) :		Durée de la mission (mois)
Nom de l'Autorité contractante :		Nombre total d'employés/ mois ayant participé à la Mission :
Adresse postale et géographique de l'Autorité contractante :		
Contacts téléphoniques et adresse électronique de l'Autorité contractante :		
Date de démarrage (mois/année) : Date d'achèvement (mois/année) :		Nombre d'employés/ mois fournis par les consultants associés
Noms des consultants associés/ partenaires éventuels :		Nom des cadres professionnels de votre société employés et fonctions exécutées (indiquer les postes principaux, par ex. Directeur/coordonnateur, Chef d'équipe) :
Description du projet :		
Description des services effectivement rendus par votre personnel dans le cadre de la mission :		